

Un projet de parc éolien flottant en Bretagne nord

Dévoilée hier, la cartographie de l'éolien en mer prévoit, pour la Bretagne, d'implanter un parc éolien flottant au large de la baie de Morlaix. Les pêcheurs font déjà connaître leur « opposition ferme ».



Des rotors destinés à des éoliennes en mer. | PHOTO : OUEST-FRANCE

Le gouvernement a dévoilé, hier à Fécamp (Seine-Maritime), la cartographie des zones identifiées comme propices à l'implantation de parcs éoliens en mer à l'horizon 2035 et 2050. Cette cartographie a été établie à l'issue d'un débat public qui s'est déroulé entre novembre 2023 et avril.

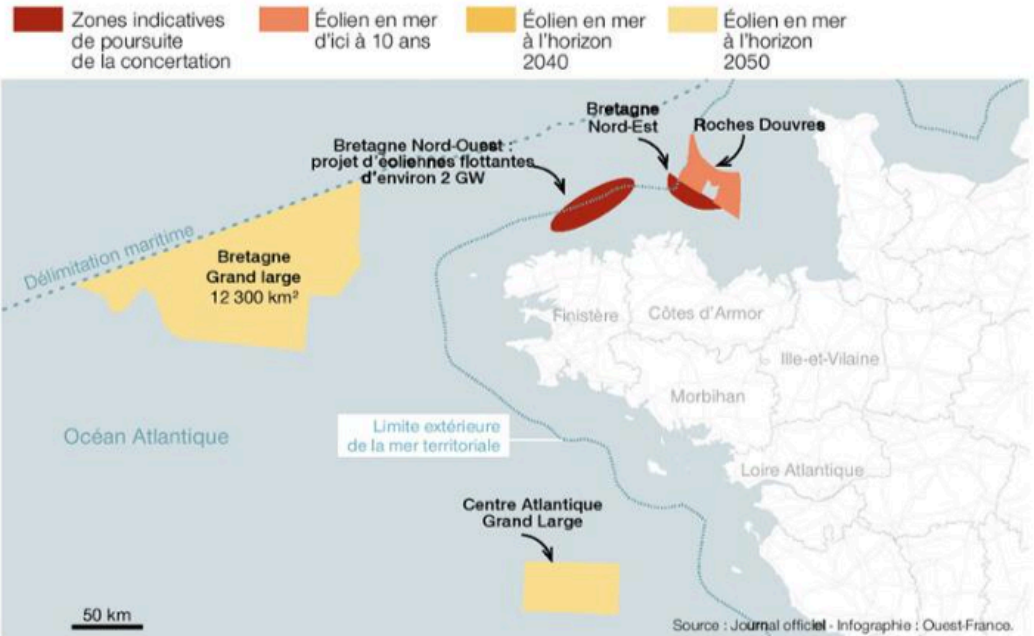
En Bretagne, une zone est retenue au large des Côtes-d'Armor et du Finistère pour accueillir « un projet d'éoliennes flottantes de 2 gigawatts (GW) qui pourra être mis à jour en fonction des résultats de la concertation, sans être inférieur à 1,2 GW », indique le texte paru au Journal officiel.

Un appel d'offres début 2025

Quatre zones feront l'objet du dixième appel d'offres pour l'éolien en mer en France. Parmi elles, on retrouve la zone baptisée Bretagne Nord-Ouest (BNO) située au large de la baie de Morlaix. Cet appel d'offres devrait être lancé début 2025 pour une attribution à l'automne 2026, selon des indications données par les cabinets du ministre délégué de la Mer, Fabrice Locher, et de la ministre déléguée à l'Énergie, Olga Givernet.

La zone Bretagne Nord-Ouest se trouve à cheval sur la limite extérieure de la mer territoriale, ou bande des

Les zones de développement de l'éolien en mer en Bretagne



doze milles. La concertation doit se poursuivre afin de réduire son périmètre à 350 km² d'ici à fin 2024.

La cartographie mentionne aussi une zone indicative de poursuite de la concertation baptisée Bretagne Nord-Est (BNE). Elle est limitrophe de la zone prioritaire, à horizon dix ans, des Roches Douvres au large du Cotentin. Enfin, plus éloignées des côtes, deux zones sont délimitées au large de la Bretagne pour le développement futur de l'éolien en mer à horizon 2050. L'une, de 12 300 kilomètres carrés, est baptisée Bretagne Grand Large (BGL). L'autre zone, de 2 200 kilomètres carrés, est baptisée Centre Atlantique Grand Large (CAGL).

Deux parcs éoliens sont déjà en exploitation au large de la Bretagne, à

Saint-Nazaire et Saint-Brieuc. Il s'agit d'éoliennes posées sur le fond de la mer. Un autre projet de parc, celui-ci d'éoliennes flottantes, est acté au large de Groix et Belle-Île.

Un projet déjà contesté par les pêcheurs

Cette cartographie était très attendue. Dès hier, le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) a fait connaître son « opposition ferme » au zonage proposé en Bretagne nord, « en particulier au large de la baie de Morlaix ».

Malgré tout, le Comité régional des pêches maritimes « prend acte de la décision de l'État de la nécessité de poursuivre le processus de concertation, y compris au-delà des sec-

teurs présentés aujourd'hui ». Les comités des pêches bretons réaffirment aussi leur détermination à être associés aux travaux dans le secteur des Roches Douvres, administrativement situé sur la façade Manche est - mer du Nord.

Loïg Chesnais-Girard, président de la région Bretagne, se réjouit pour sa part que « la priorité soit donnée à l'éolien flottant dont le premier parc commercialisé d'Europe est déjà prévu en Bretagne Sud ». Pour ce qui concerne la Bretagne, sa priorité est de « conserver notre activité de pêche, tout en préservant notre environnement. Ce travail nécessite que les parcs soient installés plus loin de nos côtes. »

Olivier MÉLENNEC.